



DOSSIER D'INSCRIPTION SCOLAIRE 2026-2027

Portail familles : aups.argfamille.fr

Accueil jeunesse : 04 94 84 02 78

Accueil mairie : 04 94 70 00 07



Département du Var

MAIRIE D'AUPS

83630

Dossier à ramener en mairie au plus tard le 30 juin 2026

Rentrée scolaire 2026/2027 : le mardi 1^{er} septembre 2026
Pas de garderie le matin de la rentrée

Pièces à fournir

- Photocopies du livret de famille des pages parent(s) et enfants
- Photocopie de la carte d'identité des parents et enfants
- Photocopies des pages de vaccinations obligatoires à jour
- Photocopies d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Certificat de radiation en cas de changement d'école
- Attestation d'assurance Responsabilité Civile

Documents concernant l'inscription au périscolaire et extrascolaire et/ou cantine :

- Fiche sanitaire de liaison (santé de l'enfant : allergie, régime alimentaire, soins particuliers...)
- Fiche médicale à faire remplir par le médecin traitant de l'enfant
- Copie attestation d'assuré social
- Photocopie d'avis d'imposition 2026 sur les revenus 2025 des deux parents ou du couple
- Annexe 1 : Autorisation droit d'image

À savoir : tout dossier incomplet sera refusé.
Merci de remplir ce document en lettres majuscules.

Enfant à inscrire

Nom et prénom de l'enfant :

Date et lieu de naissance :

Sexe : féminin masculin

Adresse de l'enfant :

Classe à la rentrée 2026 :

Responsables légaux

Situation familiale actuelle des parents :

MARIÉS CONCUBINAGE PACS SÉPARÉS DIVORCÉS AUTRES

Nom		Nom	
Prénom		Prénom	
Vous êtes : <input type="radio"/> MÈRE <input type="radio"/> PÈRE <input type="radio"/> TUTEUR <input type="radio"/> AUTRE		Vous êtes : <input type="radio"/> MÈRE <input type="radio"/> PÈRE <input type="radio"/> TUTEUR <input type="radio"/> AUTRE	
Date et lieu de naissance		Date et lieu de naissance	
Tél. portable		Tél. portable	
Tél. fixe		Tél. fixe	
Email*		Email*	
Adresse du domicile*		Adresse du domicile*	

*J'autorise la Ville de Aups et l'école à utiliser mes coordonnées postales et mon adresse mail pour me transmettre des informations : oui non

Nom, prénom du responsable financier :

Merci de cocher les cases ci-dessous selon vos demandes

Inscription cantine : lundi mardi jeudi vendredi

Spécificités : sans viande sans porc

Inscription périscolaire : lundi matin mardi matin jeudi matin vendredi matin

lundi soir mardi soir jeudi soir vendredi soir

Inscription extrascolaire (mercredi) : oui non

Journée : oui non

Matin : oui non

Après midi : oui non

Date et signature des responsables légaux :



Département du Var

MAIRIE D'AUPS
83630

FICHE D'INSCRIPTION AU PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE

Année scolaire 2026-2027



Rentrée scolaire 2026/2027 : pas de garderie ce matin-là

AUTORISATIONS DIVERSES

Mon enfant est autorisé à repartir seul de l'accueil de loisirs : **oui** **non**

Mon enfant est autorisé à repartir avec des personnes autres que ses parents : **oui** **non**

Si oui, indiquez les noms, prénoms et qualités des personnes :

AUTRES PERSONNES AUTORISÉES A PRENDRE L'ENFANT AU CENTRE :

1/....., en qualité de :Téléphone :

2/....., en qualité de :Téléphone :

3/....., en qualité de :Téléphone :

ORGANISATION GÉNÉRALE

Le service périscolaire fonctionne les **lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis** durant la période scolaire.

La réservation du périscolaire et de l'extrascolaire doit être faite sur ARG Loisirs obligatoirement. Sans réservation préalable, nous ne pourrons pas prendre en compte les réservations.

TARIFS ET CONDITIONS FINANCIÈRES

Le tarif est journalier, fixé par le Conseil Municipal pour l'année civile. Il est payable par mois, **en début de chaque mois.**

TARIFS PÉRISCOLAIRES

Matin	1 enfant	2 enfants	3 enfants	Soir	1 enfant	2 enfants	3 enfants
T1	0.80€	0.72€	0.64€	T1	1.00€	0.90€	0.80€
T2	1.00€	0.90€	0.80€	T2	1.25€	1.12€	1.00€
T3	1.25€	1.12€	1.00€	T3	1.50€	1.35€	1.20€

TARIFS MERCREDIS

Journée	1 enfant	2 enfants	3 enfants	½ Journée	1 enfant	2 enfants	3 enfants
T1	10€	9.50€	9€	T1	5€	4.75€	4.50€
T2	12€	11.40€	10.80€	T2	6€	5.70€	5.40€
T3	14€	13.30€	12.60€	T3	7€	6.65€	6.30€

Une participation supplémentaire lors de sorties avec activités est facturée à 8 € par enfant

Le règlement se fait par carte bancaire sur le site ARG Loisirs ou par chèque ou espèces auprès de la régisseuse au centre de loisirs
Merci de respecter les délais, ce qui évitera les paiements plus contraignants auprès des services des impôts.

Les familles en grande difficulté financière peuvent se faire connaître auprès de l'accueil du centre de loisirs en vue de l'étude de leur situation.

MODALITÉS D'ACCÈS

Conformément au règlement du Centre de Loisirs, en cas de défaut de paiement, le Maire peut prononcer l'exclusion de l'enfant.

De ce fait, tout élève qui ne sera pas en règle pour la totalité d'un mois, sera refusé le mois suivant.

- Cas du périscolaire : Toute inscription sur la période est due. Une période couvre les semaines entre chaque temps de vacances scolaires.
Seules les annulations justifiées par un certificat médical peuvent faire l'objet de non facturation ou d'un report de date dans la mesure des places disponibles.

Toute autre absence non médicale occasionnant une absence entraînera la facturation du périscolaire.

Aucune remise d'ordre n'est accordée lorsque l'absence n'a pas été signalée en mairie ou au Centre de Loisirs.

Toute prestation non rendue du fait de l'établissement ou de la mairie sera automatiquement remboursée sur la période suivante.

Autorisation :

Je soussigné(e),, responsable légal :

- Autorise à faire soigner et à prendre les mesures nécessaires pour l'état de santé de mon/mes enfants (traitement médical, hospitalisation*, intervention chirurgicale) et m'engage à payer les frais médicaux et pharmaceutiques, hospitalisation et intervention chirurgicale éventuelle : oui non

* préciser votre choix d'établissement pour hospitalisation :

- Autorise mon enfant à participer à toutes les activités ET certifie qu'il ne présente aucune contre -indication médicale à la pratique de ces activités : oui non
-



FICHE D'INSCRIPTION À LA CANTINE

Année scolaire 2026/2027

CLASSE à la rentrée de septembre 2026

Rentrée scolaire 2026/2027 : le 1er Septembre 2026

Date d'inscription à la CANTINE : Fiche à ramener en mairie au plus tard le **30 juin 2026** délai de rigueur. Cette date passée, la fiche informatique de l'élève ne pourra plus être créée.

1) ORGANISATION GÉNÉRALE

Le service de restauration fonctionne les **lundis, mardis, jeudis et vendredis** durant la période de présence des élèves.

L'inscription se fait pour un mois, au trimestre ou à l'année, sur le site ARG FAMILLES après que la fiche d'inscription ait été rendue à la mairie pour création du compte de l'élève.

2) TARIFS ET CONDITIONS FINANCIÈRES

Le tarif est journalier, fixé par le Conseil Municipal pour l'année scolaire. Actuellement celui-ci est de 4.00€ pour l'école maternelle et 4.15€ pour l'école élémentaire. Le prix du repas pour l'année 2065-2027 sera susceptible d'évoluer durant le premier trimestre scolaire.

Conformément au nouveau système de réservation des repas sur le site ARG familles, aucune facture ne sera produite pour les familles. Il appartient aux familles de se connecter sur le site ARG familles pour réserver les repas souhaités pour le mois. Cette procédure doit se faire avant le **20 du mois** pour les repas souhaités pour le mois suivant : exemple : réserver **avant le 20 août pour les repas de septembre.**

Les familles ne pouvant payer directement sur le site pourront venir régler au centre aéré par chèque ou en espèces (**mesure devant rester exceptionnelle**)

Seuls les repas réglés seront validés sur le site

Les repas non consommés qui auront été justifiés en temps voulu apparaîtront en crédit sur le compte de la famille et seront automatiquement déduits par le logiciel.

De même les repas non payés apparaîtront en débit et bloqueront la réservation de prochains repas.

Les familles en grande difficulté financière peuvent se faire connaître auprès de l'accueil en vue de l'étude de leur situation par une demande d'aide à la PEEP.

3) MODALITÉS D'ACCÈS

En cas d'absence pour maladie justifiée obligatoirement par un certificat médical, les repas non pris seront déduits sous réserve d'une carence de 4 jours (délai de commande des repas auprès du prestataire).

Toute autre absence non médicale occasionnant une absence entraînera la facturation des repas sauf dans le cas où l'absence de l'enfant aura été signalée 4 jours avant à la mairie d'Aups.

En cas d'absence des instituteurs ou de grève des enseignants, la commune ne peut être tenue pour responsable de la non fréquentation des enfants au restaurant scolaire et les repas ne seront pas déduits si les absences n'ont pas été signalées en mairie et/ou à la directrice du centre aéré. La grève des enseignants n'induit pas la fermeture de la cantine. Les repas sont commandés et livrés. Les enfants peuvent être accueillis.

Les remboursements pour absences seront effectués sur demande écrite expresse des familles. **Aucun remboursement n'est accordé lorsque l'absence n'a pas été signalée en mairie,**

Tout repas qui ne serait pas servi du fait de l'établissement ou de la mairie sera automatiquement mis en crédit sur ARG.

4) ALLERGIES

En cas d'allergies, d'intolérance à certains aliments, fournir un certificat médical précisant le caractère ponctuel ou définitif, **Projet d'Accueil Individualisé (PAI)** obligatoire).

5) COMPORTEMENT DE L'ÉLÈVE, SANCTIONS

En cas de comportement inapproprié (indiscipline dans les locaux ou dans la cour, violence verbale ou comportementale envers un camarade ou un adulte, gaspillage volontaire de la nourriture etc.), l'enfant aura un avertissement notifié par un mail aux familles, au 2^o avertissement écrit l'enfant s'expose à une exclusion temporaire ou définitive de la cantine. **Le cas de l'élève sera examiné en collaboration entre la direction de l'école, la direction du centre aéré et un élu responsable.** Si la décision collégiale d'exclusion est prise, la famille sera avertie par mail ET courrier recommandé avec accusé de réception. Le coût des repas sera mis en « cagnotte » pour le mois suivant.

Lu et pris connaissance le.....

SIGNATURE des RESPONSABLES LÉGAUX :

La mère,

Le père,



COMMUNE D'AUPS - CENTRE DE LOISIRS

CERTIFICAT MÉDICAL

(Conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles)

Je soussigné (e),

.....

Docteur en Médecine, certifie avoir examiné l'enfant :

.....

.....

Et atteste :

Qu'il / elle a l'ensemble des vaccins (et rappels) obligatoires à jour.

Il / elle est par ailleurs à jour de ces vaccinations obligatoires jusqu'.....

Qu'il / elle ne présente aucune contre-indication à la vie en collectivité.

Qu'il / elle ne présente à ce jour aucun signe de contagion, infestation (quelque qu'elle soit, maladie, poux, etc...).

Qu'il / elle ne présente aucune contre-indication quant à l'application d'une protection solaire sur la peau.

Fait à Le/...../.....

Signature – Cachet du médecin



FICHE SANITAIRE DE LIAISON

DOCUMENT CONFIDENTIEL

Joindre obligatoirement la copie du carnet de vaccination

NOM DU MINEUR :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

SEXE : Masculin Féminin

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles concernant votre enfant (l'arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs en séjour de vacances ou en accueil de loisirs).

1- VACCINATION (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations)

VACCINATIONS OBLIGATOIRES	Oui	Non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie, tétanos, poliomyélite (DTP)				Tuberculose	
Coqueluche				Varicelle	
Haemophilus				Grippe	
Rubéole-Oreillons-Rougeole				Zona	
Pneumocoque				Rotavirus	
Méningocoque				Autres (préciser)	
Hépatite B					

SI LE MINEUR N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE INDICATION.

2- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MINEUR

Poids :kg ; Taille :cm (information nécessaire en cas d'urgence)

Suit-il un traitement médical pendant le séjour ? oui non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)

Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.

ALLERGIES : ALIMENTAIRES oui non

MÉDICAMENTEUSES oui non

AUTRES (animaux, plantes, pollen...) oui non Précisez :

Si oui, joindre un certificat médical précisant la cause de l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à tenir.

Le mineur présente-t-il un problème de santé, si oui préciser oui non

.....
.....
.....

3- RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Port des lunettes, de lentilles, d'appareil dentaire ou auditif, comportement de l'enfant, difficultés de sommeil, énurésie nocturne, etc....

.....
.....
.....
.....

4- RESPONSABLES DU MINEUR

RESPONSABLE N°1 :

Nom : Prénom:

Adresse :

.....

Tel travail :

Tel portable :

RESPONSABLE N°2 :

Nom : Prénom:

Adresse :

.....

Tel travail :

Tel portable :

NOM ET TEL DU MÉDECIN TRAITANT :

Je soussigné(e), responsable légal du mineur J'autorise le responsable de l'accueil de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires selon l'état de santé de ce mineur.

Date :

Signature :

